

**DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE**  
**ARTICLE 83 SEPTIES DE L'ORDONNANCE DU 19 SEPTEMBRE 1945**

**LISTE DES PIECES A RETOURNER EXCLUSIVEMENT PAR MAIL AU FORMAT PDF**  
**DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS**

à l'adresse : *inscription-tableau@oec-paris.fr*

*Contact : Isabelle Bertrand : Tél. : 01.55.04.31.47*

- 1) Questionnaire de demande d'inscription complété
- 2) Questionnaire obligatoire pour l'enquête de moralité dûment rempli (Annexe 1)
- 3) Copie de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes ou du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes mentionné à l'article L 822-1-1 du Code de commerce ou de la réussite à l'épreuve d'aptitude ou de l'examen d'aptitude mentionné à l'article L 822-1-2 du Code de commerce.
- 4) Attestation de la CNCC mentionnant l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes mentionnées à l'article L 822-1 du Code de commerce
- 5) Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
- 6) **Uniquement pour les experts-comptables indépendants exerçant à titre libéral** : copie du bail des locaux dans lesquels vous vous proposez d'exercer votre profession ou justificatif de la propriété des locaux et de la possibilité d'y exercer la profession, accompagné le cas échéant de l'autorisation de domiciliation du colocataire ou du copropriétaire pour l'activité d'expertise comptable
- 7) Justificatif de votre situation professionnelle à la date de la demande : Certificat de travail de l'employeur actuel précisant si vous continuerez ou non d'exercer en qualité d'expert-comptable à compter de votre inscription à l'Ordre OU certificat Pôle emploi OU certificat INSEE Répertoire Nationale des entreprises et de leurs établissements OU Certificat de fin de contrat
- 8) Attestation de votre employeur inscrit à l'Ordre, précisant que vous serez salarié(e) de sa structure en qualité d'expert-comptable (Annexe 2.1) OU attestation du représentant légal de la société, en cas d'exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable, d'une succursale ou d'une AGC (Annexe 2.2)
- 9) Attestation d'indépendance (Annexe 3)
- 10) Attestation provisoire justifiant de votre souscription à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie de votre choix (Annexe 4-1), ou attestation d'assurance de votre employeur, inscrit à l'Ordre, personne physique ou morale, précisant que vous êtes couvert(e) par le contrat qu'il a souscrit (Annexe 4-2)
- 11) Curriculum vitæ
- 12) Règlement de la cotisation pour l'année en cours par chèque (à adresser par voie postale) ou virement bancaire (Annexe 5 : barème des cotisations, bulletin de règlement et RIB)

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE**

**QUESTIONNAIRE PERSONNE PHYSIQUE**

**ARTICLE 83 SEPTIES DE L'ORDONNANCE DU 19 SEPTEMBRE 1945**

**Visa fiscal**

Demande d'habilitation :  oui  non

**Tiers de confiance**

Demande de convention :  oui  non

**1. ETAT CIVIL**

---

Titre  Madame  Monsieur

Nom patronymique .....

Nom marital .....

Nom usuel<sup>1</sup> .....

Prénom(s) .....

**Naissance**

DATE : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

VILLE : .....

DEPARTEMENT : |\_|\_|

PAYS : .....

---

<sup>1</sup> Le nom usuel est celui sous lequel vous souhaitez figurer au Tableau de l'Ordre ; il peut s'agir soit du nom patronymique, soit du nom marital, soit des deux accolés, soit d'un précédent nom marital ; dans ce dernier cas, joindre un justificatif.

Sur quelle liste des Commissaires aux comptes

êtes-vous inscrit ?

.....

Depuis quelle date ?

|\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Etes-vous inscrit(e) comme expert judiciaire ?  Oui  Non

Si oui, près de quelle(s) juridiction(s) ?

.....

Depuis quelle date ?

|\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

.....

|\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

## Domicile

.....

.....

CODE POSTAL : |\_|\_|\_|\_|\_| VILLE : .....

PAYS : .....

TELEPHONE : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

TELEPHONE PORTABLE : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

ADRESSE E-MAIL : .....

## 2. RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

---

**Vous allez exercer la profession d'expert-comptable sous le régime BNC**

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

.....

.....

CODE POSTAL : |\_|\_|\_|\_|\_| VILLE : .....

TELEPHONE : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| FAX : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

ADRESSE E-MAIL : .....

ADRESSE SITE INTERNET : .....

NUMERO SIREN/SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NUMERO D'INSCRIPTION AU RCS : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

NUMERO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Vous allez exercer la profession d'expert-comptable dans une société d'expertise comptable, une succursale ou une AGC déjà constituée ou en cours de création**

En qualité d'associé :  oui  non

En qualité de dirigeant :  oui  non

En qualité de salarié :  oui  non

NOM OU DENOMINATION SOCIALE DE LA STRUCTURE :

.....  
.....

SIGLE DE LA STRUCTURE <sup>2</sup> : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : |\_|\_|\_|\_|\_| VILLE : .....

TELEPHONE : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| FAX : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

ADRESSE E-MAIL : .....

NUMERO SIREN/SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Représentant légal de cet établissement :

NOM : .....

PRENOM : .....

**Vous allez exercer la profession d'expert-comptable en qualité de salarié d'une personne physique membre de l'Ordre**

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : |\_|\_|\_|\_|\_| VILLE : .....

TELEPHONE : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| FAX : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

ADRESSE E-MAIL : .....

NUMERO SIREN/SIRET : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|\_|\_|

---

<sup>2</sup> Sigle mentionné dans les statuts de la société uniquement

### 3. RENSEIGNEMENTS DIVERS

---

#### Diplôme(s) ou titre(s) justifiant l'inscription au Tableau de l'Ordre

- Examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes avant la date du 27 mars 2007
- Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC) obtenu au plus tard avant le 22 mai 2024
- Epreuve d'aptitude avant la date du 27 mars 2007 (épreuve d'aptitude subie avec succès par les personnes déjà agréées par les autorités compétentes d'un autre Etat membre de l'Union européenne pour l'exercice du contrôle légal des comptes)
- Examen d'aptitude mentionné à l'article L 822-1-2 du Code de commerce obtenu au plus tard le 22 mai 2019 (examen passé par les personnes physiques qui justifient avoir acquis, dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat admettant les nationaux français à exercer le contrôle légal des comptes, une qualification suffisante pour l'exercice du contrôle légal des comptes).

#### Situation professionnelle actuelle

- Activité libérale
- Salarié en entreprise
- Salarié d'un membre de l'Ordre (EC ou société d'expertise comptable)
- Salarié d'un membre de la Compagnie
- Dirigeant d'une société non-membre de l'Ordre
- Chômage

#### Autres

Etes-vous déjà inscrit(e) auprès d'un Ordre professionnel étranger ?  Oui  Non

Si oui, lequel ? .....

Pays : .....

### 4. DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE L'ARTICLE 158 - 7 - 1° DU CGI

---

- Vous confirmez demander à être habilité à exercer le visa fiscal dans les conditions prévues par l'article 158-7-1<sup>°3</sup> et 1649 quater L<sup>4</sup> du Code général des impôts.

**NB** : Si vous décidez ensuite d'exercer le visa fiscal, il vous faudra conclure à tout moment une convention avec l'administration fiscale portant sur une période de trois ans. Seule cette convention permet de viser les déclarations fiscales dans les conditions fixées par le Code général des impôts.

---

<sup>3</sup> Le montant des revenus et charges énumérés ci-après, retenu pour le calcul de l'impôt selon les modalités prévues à l'article 197, est multiplié par 1, 25. Ces dispositions s'appliquent :

a) aux titulaires de revenus passibles de l'impôt sur le revenu, dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux ou des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles, réalisés par des contribuables soumis à un régime réel d'imposition ;  
b) ou qui ne font pas appel aux services d'un expert-comptable, d'une société membre de l'ordre ou d'une association de gestion et de comptabilité, autorisé à ce titre par l'administration fiscale et ayant conclu avec cette dernière une convention en application des articles 1649 quater L et 1649 quater M.

<sup>4</sup> L'article 1649 quater L du Code général des impôts dispose que les experts-comptables doivent obtenir une autorisation délivrée par le commissaire du Gouvernement auprès du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, dans le ressort duquel ils sont inscrits, après avis du Conseil régional.



## 7 RESPONSABILITES OU ACTIVITES DIVERSES

---

Préciser ici les responsabilités diverses ou fonctions ainsi que les organismes concernés (exemple : fonctions électives nationales ou territoriales, centre de gestion, association agréée de professions libérales, enseignements universitaires...).

Nom de l'organisme	Fonction(s)	Date de prise de fonction(s)	Commentaires

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à faire connaître au Conseil régional de l'Ordre, dans un délai maximum d'un mois, tout changement intervenu dans mon adresse ou ma situation professionnelle, et à joindre les justificatifs correspondants.

Fait à ..... Le .../.../.....

**Signature** (précédée de la mention manuscrite « certifié exact »)

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

(Nom, prénom) .....

(Adresse) .....

.....

Atteste sur l'honneur,

- Etre inscrit(e) sur la liste mentionnée au I de l'article L. 822-1 du code de commerce ;
- Jouir de mes droits civils ;
- Etre titulaire de l'examen d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes avant la date du 27 mars 2007, ou du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, ou de l'épreuve d'aptitude avant la date du 27 mars 2007 ou de l'examen d'aptitude mentionné à l'article L 822-1-2 du Code de commerce ;
- N'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher l'honorabilité et notamment aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés ;
- Et être à jour de toutes mes obligations fiscales.

Fait à .....

Le .../.../.....

**Signature**



# ANNEXE 1

## QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE EN VUE D'ENQUETE DE MORALITE

Nom patronymique : .....

Prénom(s) : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Lieu et département de naissance : .....  
(préciser arrondissement pour Paris et Lyon)

Nationalité : .....

Nom et prénom(s) du père : .....

Nom de jeune fille et prénom(s) de la mère : .....

Adresse au 1<sup>er</sup> janvier en cours : .....

.....  
.....

Adresse actuelle (si déménagement intervenu après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours) :

.....  
.....

Adresse professionnelle actuelle : .....

.....  
.....

Numéro de téléphone nous permettant de vous joindre impérativement : |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_|

Adresse des services fiscaux auxquels a été adressée la dernière déclaration de revenus :

.....  
.....

Adresse des services fiscaux auxquels ont été adressées les déclarations fiscales antérieures

(si différente de la précédente) : .....

.....  
.....

Fait à .....

Le .../.../.....

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire

**Signature**

## ANNEXE 2.1

### ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR INSCRIT A L'ORDRE

Exercice en qualité de salarié d'un cabinet, d'une société d'expertise comptable,  
d'une succursale ou d'une AGC

(Modèle à reproduire sur du papier à en-tête)

Je soussigné(e),

(Nom, prénom) .....

agissant en qualité de (fonction) .....

de la société / du cabinet d'expertise comptable / de la succursale / de l'AGC .....

inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région de .....

atteste que :

Madame / Monsieur (nom et prénom du candidat) .....

demeurant à (adresse du domicile) .....

occupant le poste .....

qui demande son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables, exercera la profession d'expert-comptable en qualité de salarié(e) de ladite société / dudit cabinet / de la succursale / de l'AGC.

Fait à ..... Le .../.../.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

## ANNEXE 2.2

### ATTESTATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA SOCIETE

Exercice en qualité d'associé d'une société d'expertise comptable

(Modèle à reproduire sur du papier à en-tête)

Je soussigné(e),

(Nom, prénom) .....

agissant en qualité de (fonction) .....

de la société.....

inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région de .....

atteste que :

Madame / Monsieur (nom et prénom du candidat) .....

.....

demeurant à (adresse du domicile) .....

.....

qui demande son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables, exercera la profession d'expert-comptable en qualité de salarié(e) de ladite société.

Fait à .....

Le .../.../.....

**Signature** (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

## ANNEXE 3

### DECLARATION D'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE

Je soussigné(e) :

NOM : .....

PRENOM : .....

DOMICILE : .....

.....

PROFESSION ACTUELLE : .....

sollicitant mon inscription au Tableau de l'Ordre de la région de Paris Ile-de-France  
en qualité d'expert-comptable,

déclare (rayer les mentions inutiles) :

- n'avoir, dès maintenant, aucune attache salariée avec un employeur autre qu'un membre de l'Ordre des experts-comptables, qu'un membre de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, qu'une association de gestion et de comptabilité
- avoir pris toute disposition pour réaliser mon indépendance professionnelle si vous êtes salarié en entreprise, à compter du : .....
- que j'exercerai la profession comme salarié(e)
  - de Mme / M. ...., expert-comptable,
  - de la société / de l'AGC .....inscrit(e) au Tableau de l'Ordre de la région de Paris Ile-de-France
- que j'exercerai la profession en qualité de dirigeant de la société : .....  
.....  
déjà inscrite ou en cours de création
- que j'exercerai la profession à titre indépendant (BNC)
- m'engager à n'accepter dans l'avenir aucune fonction, aucun emploi et à n'exercer aucune activité incompatible avec les prescriptions de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 ci-après, et à faire respecter par mes employés, les dispositions qui leur sont applicables.

A..... Le .....

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé"*

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire

J'ai bien pris connaissance de l'article 22 de l'Ordonnance du 19.09.1945 modifiée

## ARTICLE 22 DE L'ORDONNANCE N° 45-2138 DU 19 SEPTEMBRE 1945

(Modifié par Ordonnance n°2004-279 du 25 mars 2004, art. 5 ; par Loi n°2010-853 du 23 juillet 2010, art. 22 et 24 ; par Loi n°2011-331 du 28 mars 2011, art. 33 ; par Ordonnance n°2014-443 du 30 avril 2014 ; par Loi n°2015-990 du 6 août 2015 ; par Ordonnance n°2016-394 du 31 mars 2016 ; par Loi n°2019-486 du 22 mai 2019)

« L'activité d'expertise comptable est incompatible avec toute occupation ou tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de la personne qui l'exerce en particulier :

Avec tout emploi salarié, sauf chez un autre membre de l'ordre, chez un membre de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, dans une succursale ou dans une association de gestion et de comptabilité, dans une société relevant du titre IV bis de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 précitée, ayant pour objet l'exercice en commun de la profession d'expert-comptable et d'une ou plusieurs autres professions prévues à ce titre ;

Avec toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire autre que ceux que comporte l'exercice de la profession, sauf s'il est réalisé à titre accessoire et n'est pas de nature à mettre en péril l'exercice de la profession ou l'indépendance des associés experts-comptables ainsi que le respect par ces derniers des règles inhérentes à leur statut et à leur déontologie. Les conditions et limites à l'exercice de ces activités et à la réalisation de ces actes sont fixées par les normes professionnelles élaborées par le Conseil supérieur de l'ordre et agréées par arrêté du ministre chargé de l'économie ;

Avec tout mandat de recevoir, conserver ou délivrer des fonds ou valeurs ou de donner quittance. Toutefois, à titre accessoire, les experts-comptables, les sociétés d'expertise comptable, les succursales, les associations de gestion et de comptabilité, les salariés mentionnés aux articles 83 ter et 83 quater et les sociétés pluri-professionnelles d'exercice inscrites au tableau de l'ordre peuvent, par le compte bancaire de leur client ou adhérent, procéder au recouvrement amiable de leurs créances et au paiement de leurs dettes, pour lesquels un mandat leur a été confié, dans des conditions fixées par décret. La délivrance de fonds peut être effectuée lorsqu'elle correspond au paiement de dettes fiscales ou sociales pour lequel un mandat a été confié au professionnel.

Il est en outre interdit aux membres de l'ordre, aux succursales et aux associations de gestion et de comptabilité, ainsi qu'à leurs salariés mentionnés à l'article 83 ter et à l'article 83 quater d'agir en tant qu'agent d'affaires, d'assumer une mission de représentation devant les tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif, d'effectuer des travaux d'expertise comptable, de révision comptable ou de comptabilité pour les entreprises dans lesquelles ils possèdent directement ou indirectement des intérêts substantiels.

Ils peuvent toutefois accepter, sous le contrôle du conseil régional dont ils relèvent et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables, tout mandat social dans toute société, groupement ou association, dès lors que ce mandat n'est pas de nature à porter atteinte à leur indépendance, ainsi que les missions d'expert qui leur sont confiées, les fonctions d'arbitre et celles de commissaire aux comptes dans les conditions prévues au livre VIII du code de commerce.

Ils peuvent également être associés ou membres des instances dirigeantes d'une société exerçant l'une des professions relevant du champ d'application du titre IV bis de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 précitée, dont celle d'expert-comptable.

Ils peuvent également, sans pouvoir en faire l'objet principal de leur activité :

1 ° Effectuer toutes études ou tous travaux d'ordre statistique, économique, administratif, financier, environnemental, numérique ainsi que tous travaux et études à caractère administratif ou technique, dans le domaine social et fiscal, et apporter, dans ces matières, leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise ;

2 ° Donner des consultations, effectuer toutes études ou tous travaux d'ordre juridique, fiscal ou social et apporter, dans ces matières, leur avis devant toute autorité ou organisme public ou privé qui les y autorise, mais seulement s'il s'agit d'entreprises dans lesquelles ils assurent des missions d'ordre comptable ou d'accompagnement déclaratif et administratif de caractère permanent ou habituel ou dans la mesure où lesdites consultations, études, travaux ou avis sont directement liés aux travaux comptables dont ils sont chargés.

Pour l'application de l'article 2 et des 1° et 2° du présent article, les experts-comptables et les salariés mentionnés aux articles 83 ter et 83 quater bénéficient d'une présomption simple d'avoir reçu mandat des personnes qu'ils représentent devant l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale. La justification de détention d'un mandat reste toutefois obligatoire auprès de l'administration fiscale, dans des conditions fixées par décret, pour les demandes d'accès au compte fiscal d'un particulier.

Les interdictions ou restrictions édictées par les cinquième, sixième, huitième, neuvième et dixième alinéas s'étendent aux employés salariés des membres de l'ordre, des sociétés pluri-professionnelles d'exercice, des succursales et des associations de gestion et de comptabilité, et à toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs.

Les membres de l'ordre et les dirigeants, administrateurs et salariés des associations de gestion et de comptabilité peuvent participer à l'enseignement professionnel : toutefois, sauf pour les professeurs de l'enseignement public, les missions définies à l'article 2 ci-dessus doivent demeurer l'objet principal de leur activité. Ils peuvent procéder à des travaux et études de statistiques et de documentation économique pour le compte des entreprises privées et des organismes professionnels ».

## ANNEXE 4.1

### ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Exercice de la profession à titre indépendant (sous le régime BNC)

Je soussigné(e),

(Nom, prénom) .....

(Qualité) .....

(Domicile) .....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances .....

que Madame / Monsieur (nom, prénom) .....

(Adresse) .....

qui sollicite son inscription à l'Ordre des experts-comptables de la région .....

a souscrit un contrat d'assurance n° ....., par lequel il/elle bénéficiera des garanties conformes aux dispositions du décret n°2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'ordonnance n°452138 du 19 septembre 1945.

La prise d'effet de ce contrat sera la date de l'inscription à l'Ordre de la région .....

Dès que nous aurons connaissance de cette date, nous adresserons directement au Conseil régional de l'Ordre une attestation définitive.

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier d'inscription.

Fait à ..... Le .../.../.....

Cachet professionnel et signature de l'Assureur

## ANNEXE 4.2

### ATTESTATION PROVISOIRE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Exercice de la profession en qualité de salarié ou d'associé

Je soussigné(e),

(Nom, prénom) .....

(Qualité) .....

(Domicile) .....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurances .....

que Madame / Monsieur (nom, prénom) .....

(Adresse) .....

qui sollicite son inscription à l'Ordre des experts-comptables de la région .....

est couvert(e) par le contrat d'assurance n° .....

souscrit par la société d'expertise comptable / / la succursale / l'AGC .....

(Adresse) .....

par lequel il / elle bénéficiera des garanties conformes aux dispositions du décret n°2012-432 du 30 mars 2012, pris en application de l'article 17 de l'ordonnance n°452138 du 19 septembre 1945.

La prise d'effet de cette couverture sera la date de l'inscription à l'Ordre de la région .....

Dès que nous aurons connaissance de cette date, nous adresserons directement au Conseil régional de l'Ordre une attestation définitive.

La présente attestation a été délivrée pour être remise au Conseil régional de l'Ordre en vue de compléter le dossier d'inscription.

Fait à ..... Le .../.../.....

Cachet professionnel et signature de l'Assureur

## ANNEXE 5

### BAREME DES COTISATIONS 2021

La réforme des cotisations professionnelles votée en octobre 2010 par le Conseil supérieur a permis à l'Ordre région Paris Ile-de-France de procéder à un allègement du montant des cotisations annuelles dont bénéficient les experts-comptables nouvellement inscrits à l'Ordre (première inscription au titre du bureau principal).

En effet, la cotisation due par les experts-comptables la première année de leur inscription a été réduite des deux tiers, et la seconde année du tiers.

A compter de la troisième année, la cotisation sera due dans son intégralité.

Par ailleurs, en sa séance du 27 janvier 2012, l'Ordre région Paris Ile-de-France a décidé d'exonérer du règlement des cotisations de l'année en cours, les personnes physiques et morales qui seront inscrites au Tableau lors de la dernière session du Conseil de l'année. Suite à la décision de Conseil du 30/06/2016, les personnes physiques seront considérées en 1<sup>ère</sup> année d'inscription l'année N+1.

Le bordereau de cotisations 2021 vous sera adressé après votre inscription à l'Ordre.

Nous vous invitons à consulter le tableau ci-dessous précisant les montants dus.

<b>PERSONNE PHYSIQUE BUREAU PRINCIPAL</b>	<b>MONTANT DE LA COTISATION (hors cotisation proportionnelle)</b>
1 <sup>ère</sup> année d'inscription	216 €
2 <sup>ème</sup> année d'inscription	432 €
Réinscription	648 €

-----  
**INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE  
BULLETIN DE REGLEMENT**

NOM/PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

REGLEMENT PAR

CHEQUE

VIREMENT BANCAIRE (joindre copie de l'avis)

MONTANT :

(en fonction du

barème ci-dessus)

216 €

432 €

648 €

**A RETOURNER A**

Ordre des Experts-Comptables  
Service Cotisations  
50 rue de Londres  
75378 PARIS CEDEX 08



(à ne pas renvoyer)



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

### IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00453	0000009501L	77	PARIS ANJOU

### IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN	FR19 3000 2004 5300 0000 9501 L77
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE :

CONSEIL REGIONAL ORDRE EXPERT  
COMPTABLE  
50 RUE DE LONDRES  
75008 PARIS

## **PRINCIPALES OBLIGATIONS FINANCIERES DU MEMBRE DE L'ORDRE**

Cotisations ordinales pour l'année entière (pour la personne physique et le cas échéant pour la personne morale)

CAVEC (retraite)

Assurance responsabilité civile professionnelle

Cotisations sociales en fonction du régime social

### **Coordonnées de la CAVEC**

CAVEC	48 bis rue Fabert, 75007 PARIS	01.80.49.25.25
-------	-----------------------------------	----------------

### **Assurance responsabilité civile professionnelle**

Toute compagnie d'assurance de votre choix

- Assurance groupe de la profession :

VERSPIEREN	1 av. François Mitterrand BP 30200 59446 WASQUEHAL Cedex dpc@verspieren.com	03.20.45.33.05
------------	--	----------------

- Autres courtiers assurant une gestion groupée :

AON - 31/35 rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15	01.47.83.10.10
ASDA - 1 bis rue Dupont des Loges - 75007 PARIS	01.47.05.03.00
CBF Assurances - 56 boulevard de Picpus - 75012 PARIS	01.44.73.46.46
SATEC - 4 place du 8 mai 1945-92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX	01.41.05.62.15
SIACI SAINT HONORE - 39 rue M. Rostropovitch - 75017 PARIS	01.44.20.94.53
SOPHIASSUR - 154 boulevard Haussmann - 75008 PARIS	01.56.88.89.90